

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 26 septembre 2016, à 18 h 30 à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

SONT ABSENTS :

- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Camil Noël, conseiller no. 9

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2016-09-254.
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2016-09-255.
Résolution d'engagement pour le programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE:

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2016-09-256.
Réfection de la
toiture de la salle
communautaire

Résolution sous veto.

2016-09-257.
Piquetage des lots
4 442 144 et
4 442 132

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Morin & Collin pour procéder au piquetage de repères sur les lots 4 442 144 et 4 442 132 pour un montant de 1 609.65 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2016-09-258.
Rénovations des
bâtiments de
l'Office municipal
d'Habitation

CONSIDÉRANT la volonté de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) d'investir 3.1 millions dans la rénovation des bâtiments de l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation fait partie du budget spécial H-3 de la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation ne nécessite pas l'aide financière de la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville accepte le budget spécial H-3 de la SHQ pour des rénovations majeures des bâtiments de l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune contribution, ni de financement de la part de la Ville de Daveluyville.

2016-09-259.
Fonds pour l'eau
potable et le
traitement des
eaux usées
(FEPTU)

CONSIDÉRANT QUE:

- la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;
- la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

programme FEPTÉU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTÉU.

2016-09-260.

Modification du règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Denis Bergeron** qu'un règlement relatif à la modification du règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville sera déposé à une séance ultérieure pour que le lotissement s'applique au terrain plutôt qu'au lot.

2016-09-261.

Modification du règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Alain Raymond** qu'un règlement relatif à la modification du règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sera déposé à une séance ultérieure pour que le lotissement s'applique au terrain plutôt qu'au lot.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

2016-09-262.

Fin de la séance et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 53.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière